

**LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES  
A FOURNIR POUR TOUTE INSCRIPTION  
ECOLES / RESTAURATION / ACCUEIL PERISCOLAIRE /  
RAMASSAGE SCOLAIRE / CENTRE DE LOISIRS**

- Soit à déposer au service scolaire
- Soit à envoyer par courrier
- Soit à envoyer par mail ([scolaire@ville-gradignan.fr](mailto:scolaire@ville-gradignan.fr))

accompagnée de la fiche d'inscription dûment remplie et signée (par les deux parents dans le cas de parents séparés).

Intitulé de la démarche	Pièces obligatoires à joindre au dossier
<b>Inscription scolaire</b> ainsi que la restauration scolaire et accueil périscolaire du matin et du soir	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Copie du livret de famille parents/enfants ou extrait d'acte de naissance de l'enfant avec filiation</li> <li>- Copie du carnet de santé (uniquement vaccin DT POLIO – à jour).</li> <li>- Justificatif de domicile de moins de trois mois.</li> <li>- Copie de l'extrait du jugement de divorce. Dans le cas de la mise en place d'une garde alternée, joindre le planning sur l'année scolaire signé par les deux parents.</li> <li>- Original du certificat de radiation si déménagement.</li> <li>- Dernier avis d'imposition, les trois derniers bulletins de salaire, autres revenus : attestation CAF, attestation Pôle Emploi, indemnités journalières, pension alimentaire (perçue ou versée).</li> </ul>
<b>Inscription au centre de loisirs « Le Clos du Vivier » :</b> <b>Obligatoire pour toute fréquentation du centre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Copie du carnet de santé (uniquement vaccin DT POLIO - à jour).</li> <li>- Justificatif de domicile de moins de trois mois.</li> <li>- Copie de l'extrait du jugement de divorce. Dans le cas de la mise en place d'une garde alternée, joindre le planning sur l'année scolaire signé par les deux parents.</li> <li>- Dernier avis d'imposition, les trois derniers bulletins de salaire, autres revenus : attestation CAF, attestation Pôle Emploi, indemnités journalières, pension alimentaire (perçue ou versée).</li> </ul>
<b>Inscription ramassage scolaire :</b> <b>Obligatoire pour toute fréquentation à partir de la rentrée scolaire</b> Groupes scolaires concernés par le ramassage : - Lange, - Bourg (Saint-Exupéry, l'Ermitage et la Clairière).	Aucune pièce à fournir mais inscription obligatoire pour toute fréquentation à partir de la rentrée scolaire et à renouveler chaque année auprès du service scolaire.